

POUVOIR (PROCURATION)

En vue de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) de l'association SPSTI 81, qui aura lieu le : Vendredi 12 Juin 2026 à 10h00

Je soussigné(e) Mr-Mme : -----

N° d'adhérent :

Membre adhérent de l'association SPSTI 81, dont le siège social est situé au 74 rue André AMPERE - CS 42080 81012 Albi Cedex 9 déclare par la présente donner pouvoir à :

Mr-Mme : -----

N° d'adhérent :

Membre adhérent de l'association SPSTI 81, afin de me représenter à ladite Assemblée Générale Mixte et, en conséquence, de :

- signer la feuille de présence ou toute autre pièce éventuelle,
- prendre part à toutes discussions et délibérations,
- participer à tous votes relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- émettre tous avis et tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral pour l'année 2025;
- Rapport annuel d'activité 2025 de l'Association;
- Rapport de gestion 2025, comptes et bilan de l'exercice 2025;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2025;
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2025;
- Quitus de la gestion des administrateurs et affectation du résultat;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées 2025;
- Approbation des conventions réglementées 2025;
- Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2026;
- Approbation du montant des cotisations 2026 et de la grille tarifaire;
- Renouvellement des mandats des administrateurs du SPSTI 81;
- Pouvoir donné au Président, ou à toute personne désignée par lui, pour effectuer toutes formalités rendues nécessaires par l'adoption des résolutions ci-dessus.
- Questions diverses

2. Assemblée Générale Extraordinaire

- Ratification de la décision du Conseil d'administration du 7 Mai 2026 suite au transfert du siège social de l'Association à titre rétroactif.
- Adoption de la mise à jour des statuts en vigueur de l'Association SPSTI 81 sur proposition du Conseil d'administration (modification du siège social de l'Association).
- Pouvoir donné au Président, ou à toute personne désignée par lui, pour effectuer toutes formalités rendues nécessaires par l'adoption des résolutions ci-dessus.

Le mandataire peut être :

- le Président de l'association,
- un administrateur du collège employeur,
- ou tout autre adhérent à jour de sa cotisation.

Conformément aux statuts, un même mandataire ne peut détenir plus de 15 % des voix de l'association.

Liste des administrateurs du collège employeur (à titre d'information)

- Philippe ESCOURBIAC (MEDEF) – Président
- Marie Christine LEFEBVRE (CPME) – Présidente déléguée
- Yann CLAUZIER (MEDEF) – Secrétaire
- Jimmy MARLETTE (U2P) – Administrateur
- Benjamin VERDEIL (CPME) – Administrateur

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »

Cachet de l'entreprise

Signature du mandant
(personne donnant pouvoir)

Signature : _____

Signature du mandataire
(peut signer le jour de l'Assemblée Générale Mixte si la signature n'a pas été effectuée au préalable)

Signature : _____